

230° RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

9 décembre 2024 | 10 h – 16 h (HE) | Réunion hybride

En mode virtuel : Zoom

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

Point de l'ordre du jour	Résultat	N°	Résolution
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	Adoptée	2024-12-1D	QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.
3 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2024-12-2D	QUE les points 3.2 et 3.3 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.
3.1 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2024-12-3D	QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 10 octobre 2024 soit approuvé.
4.1 Avenir de l'agrément en génie	Adoptée	2024-12-4D	a) QUE le conseil reçoive le <i>Rapport sur la voie à suivre</i> aux fins d'information. b) QUE le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance étudie la séparation des fonctions relatives aux politiques des activités opérationnelles du BCAPG, conformément à la recommandation 15 du rapport. c) QUE le chef de la direction lance une étude pilote, conformément au mandat ci-joint de l'étude pilote sur le profil de compétences à spectre complet, tel qu'il a été affiné à partir de la recommandation 12 du rapport, et de son approche pilote. d) QUE le personnel élabore et organise une série de séances d'information virtuelles pour faire mieux connaître les incidences des recommandations du rapport sur le système d'agrément actuel.
4.3 Budget 2025 et cotisation par personne pour 2027	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2024-12-5D	QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2025 comprenant un budget opérationnel de 11,5 millions \$ et un budget de projet de 1,1 millions \$.
4.3 Budget 2025 et cotisation par personne pour 2027	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2024-12-6D	QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2027 soit fixée à 11 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.
4.5 Révision de politiques du conseil	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2024-12-7D	QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance approuve les politiques révisées suivantes : i. 1.3 Objets d'Ingénieurs Canada ii. 2 Définitions iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction iv. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail

Point de l'ordre du jour	Résultat	N°	Résolution
4.7 Nominations au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance	Adoptée	2024-12-8D	<p>QUE le conseil nomme les personnes énumérées ci-dessous au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, sur recommandation du Comité RH :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Darlene Spracklin-Reid, T.-N.-L. • Sophie Larivière-Mantha, QC • Christian Bellini, Ont. • Michael Wrinch, C.-B. • John Van der Put, Alb. • Jennifer Quaglietta, Ont.
4.8 Évaluation du président	Adoptée	2024-12-9D	<p>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.</p>
4.10 Le plan de travail du BCAPG	Adoptée	2024-12-10D	<p>QUE le Conseil approuve le plan de travail du BCAPG 2025, à l'exception de la section Critères, politiques et procédures, qui sera reportée et examinée pour approbation à une date ultérieure en attendant que les informations demandées soient fournies et que les éléments soient traités.</p>
4.12 Le plan de travail du BCCAG	Adoptée	2024-12-11D	<p>QUE le conseil approuve le plan de travail 2025 du BCCAG</p>
6.1 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs	Adoptée	2024-12-12D	<p>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et conseiller du groupe des chefs de la direction .</p>
6.2 Séances à huis clos : administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction	Adoptée	2024-12-13D	<p>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</p>
6.3 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices seulement	Adoptée	2024-12-14D	<p>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</p>